



Commune de Garnich
15 rue de l'école
L-8353 Garnich

Tél: 380019-1

Garnich, le 4 mars 2020

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que la demande de Mme Nathalie Thillmany, auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau concernant une autorisation pour l'extraction d'énergie thermique à partir du substratum géologique sur un terrain au lieu-dit « Hivange » à Hivange, sous le numéro 501/1524, a été approuvée par Madame la Ministre de l'Environnement en date du 20 février 2020, référence 19/1244.

Le dossier et les plans afférents sont déposés aux bureaux du service technique, où le public pourra en prendre connaissance du 5 mars 2020 au 16 avril 2020 inclus.

Conformément à l'article 25 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le tribunal administratif. Ce recours doit être introduit dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Garnich, le 4 mars 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins:

Le bourgmestre,

La secrétaire,